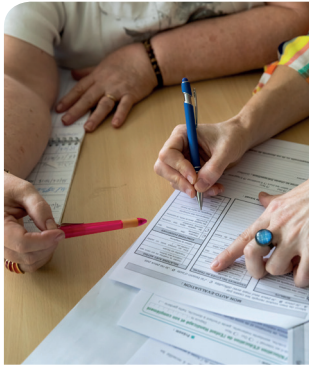




## MODERNISER LES MDPH AUJOURD'HUI, C'EST AMÉLIORER LA QUALITÉ DE SERVICE DE DEMAIN

La transformation de notre système d'information peut ralentir les délais pour vous répondre. Nous nous efforçons de traiter votre dossier le plus rapidement possible.





Les maisons départementales des personnes handicapées **se modernisent** pour améliorer le service rendu aux personnes handicapées et à leurs familles, et **simplifier leurs démarches**.

Cette modernisation est **indispensable** pour traiter des demandes de plus en plus nombreuses (au total 4,5 millions de dossiers chaque année).

## Quelles améliorations pour vous ?

Grâce à ce nouveau système d'information, nous mettons en place progressivement de nouveaux services :

- **Des courriers de notification** de vos droits plus simples à comprendre.
- La possibilité de **remplir votre dossier de demande en ligne**, avec un formulaire plus complet, axé sur vos besoins. Toutefois, il sera toujours possible si vous le souhaitez, de remplir un dossier imprimé avec l'aide de la MDPH ou d'une association.
- **Une simplification des démarches** grâce à la **transmission automatique** de :
  - votre dossier à la caisse d'allocations familiales pour accélérer le paiement de vos prestations (AAH, AEEH...),
  - votre demande de carte mobilité inclusion (CMI) à l'Imprimerie nationale,
  - votre dossier aux établissements susceptibles de vous accueillir.
- Un **transfert automatique de votre dossier** en cas de déménagement : les données de celui-ci pourront être partagées avec la MDPH de votre nouveau département de résidence.

Cela n'aura **aucune conséquence** sur l'attribution de vos droits.

Les maisons départementales des personnes handicapées modernisent leur système d'information et font au mieux pour répondre à vos demandes dans les meilleurs délais.